

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 698

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 25

Supprimer les alinéas 16 et 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas ne sont pas nécessaires pour la rédaction de cet article. Amendement rédactionnel.